RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.J.M. COUVERTURE ZINGUERIE
Société à responsabilité limitée à associée unique
au capital de 2 000 euros
Siège social : PA du Bourgneuf -371, rue Joseph Rouxel
56350 RIEUX
822 841 490 R.C.S. VANNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

[redacted]

28 rue de Kervillen- 56470 La Trinité sur Mer
Mob : [redacted]
www.bc-associes.fr

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A.J.M. COUVERTURE ZINGUERIE société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée.

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associée unique en date du 23 janvier 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- *de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens* composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2024 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 285 563 euros HT (un million deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-trois euros), un résultat de 71 042 euros (soixante et onze mille quarante-deux euros), des capitaux propres de 353 668 euros (trois-cent cinquante-trois mille six cent soixante-huit euros),

- Il n'a pas été établi de situation postérieurement à la date de clôture, mais les éléments financiers qui nous ont été communiqués sur la période du 01 octobre 2024 au 31 décembre 2024, ne laissent pas apparaître de dégradation d'activité.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au *montant du capital social.*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à La Trinité sur Mer , le 7 février 2025,

Commissaire aux comptes et à la transformation

Brigitte Cadieu & Associés

[redacted]

Brigitte Cadieu